

Réf: Dossier 380531

Avis de constitution

SOCIETE « MIRACLES MINING »

Siège ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER  
SICOGI MAGASIN NON LOIN DU SUPER MARCHÉ KING  
CASH, Lot 2774, Ilot 314

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 03/02/2025, et enregistrés au CEPICI le 05/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MIRACLES MINING »

Objet : EXPLOITATION MINIERE

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COMMUNE DE YOPOUGON QUARTIER  
SICOGI MAGASIN NON LOIN DU SUPER MARCHÉ KING  
CASH, Lot 2774, Ilot 314

Dirigeant(s) Mlle YAVO JEANNE EMMANUELLA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-01820 du 24/02/2025 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°11709/GTCA/RC/2025 du 24/02/2025

